

conseils pour réduire sa facture d'électricité

Par Bercy Infos, le 07/03/2022 - Conseils aux consommateurs

L'agence de la transition écologique (Ademe) a élaboré un guide pour vous aider à réduire votre facture d'électricité en limitant la consommation de vos équipements. Quels sont les équipements les plus énergivores ? Quel comportement adopter ? On vous explique.

1. Le réflexe pour vos achats : l'étiquette énergie

Lorsque vous achetez un équipement, pensez à bien regarder l'étiquette énergie afin d'évaluer la consommation de l'appareil.

L'étiquette est obligatoire pour la plupart des équipements électroménagers. L'échelle de notation de l'étiquette énergie s'étend de :

- **G à A** pour les appareils tels que **lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, télévision**, etc.
- **D à A⁺⁺⁺** pour le **sèche-linge, aspirateur ou chauffe-eau** par exemple.

Grâce à l'étiquette énergie, vous pouvez vous faire une idée précise de la consommation de votre futur appareil et ainsi prendre en compte, au-delà du prix d'achat, son coût d'utilisation.

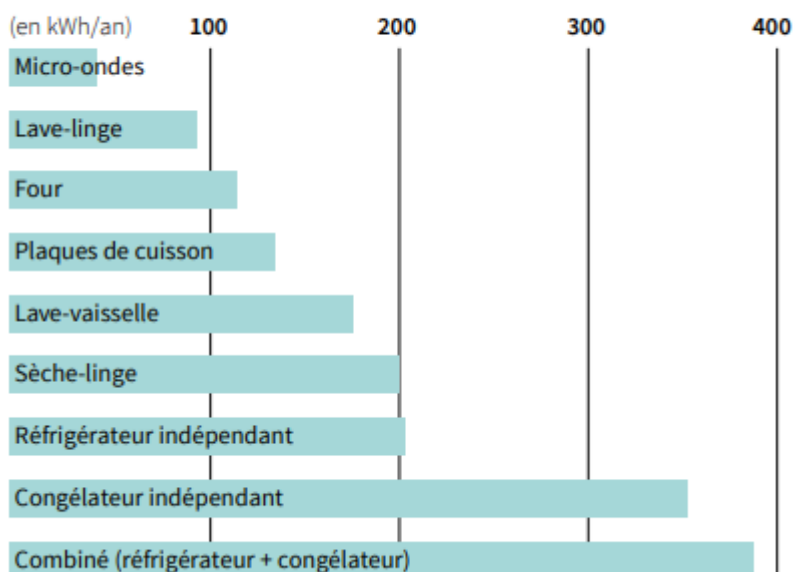
2. Équipements électroménagers : les bons gestes au quotidien

Quels sont les appareils électroménagers les plus énergivores ?

Au sein de vos appareils électroménagers, certains sont particulièrement **gourmands en énergie**. Il est indispensable de les identifier afin de pouvoir **limiter au mieux leur consommation**.

C'est ce que propose l'Ademe en classant les appareils électroménagers selon leur consommation en kilowattheure.

CONSOMMATIONS MOYENNES DES APPAREILS ÉLECTRIQUES DANS LA CUISINE



Source: ADEME

Liste des appareils les plus énergivores dans l'ordre décroissant (du plus énergivore au moins énergivore) :

- combiné réfrigérateur + congélateur : près de 400 kWh/an
- congélateur : environ 350 kWh/an
- réfrigérateur : environ 200 kWh/an
- sèche-linge : environ 200 kWh/an
- lave-vaisselle : environ 180 kWh/an
- plaques de cuisson : environ 120 kWh/an
- four : un peu plus de 100 kWh/an
- lave-linge : près de 100 kWh/an
- micro-ondes : environ 50 kWh/an.

Comment réduire la consommation de vos appareils électroménagers ?

Pour les appareils tels que **réfrigérateurs et congélateurs**, l'Ademe conseille de bien **choisir son appareil en fonction de la capacité et de vos besoins**. Pour ces appareils, veillez aussi à les **éloigner des sources de chaleur**.

Pour le linge, là aussi, l'Ademe recommande de **bien choisir la capacité de son lave-linge de façon à ne pas gaspiller l'énergie dans des lave-linges d'une trop grande capacité**. Privilégiez les **programmes éco**, et les températures basses. Lorsque votre linge a été lavé, le **séchage à l'air libre** est le plus conseillé.

Pour la vaisselle, l'Ademe note que les récents modèles de **lave-vaisselles** sont plus économes en eau qu'une vaisselle à la main. Pour une meilleure performance de l'appareil, lorsque vous remplissez votre lave-vaisselle, pensez à bien **enlever les miettes des assiettes**. Préférez le **programme éco**, et entretenez régulièrement l'appareil (filtre, niveau de sel, tuyaux etc.).

Enfin, pendant la cuisson de vos aliments, des gestes simples peuvent permettre d'économiser l'électricité comme **mettre un couvercle sur l'eau qui bout** ou **cuire plusieurs plats en même temps** dans le four par exemple. Pour le choix des appareils, il est conseillé d'**éviter les fours à pyrolyse** dont le mode de nettoyage est énergivore.

Que faire pour les appareils connectés ?

L'Ademe met en garde : si la consommation individuelle de chaque appareil connecté est moins importante que celle des équipements électroménagers, la multiplication de ce type d'appareils explique l'**augmentation des consommations électriques**.

Restez donc vigilants lorsque vous vous équipez de télévisions, ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, équipements multifonctions, etc. **Évitez le suréquipement** de votre logement, ne laissez pas vos appareils allumés toute la journée, préférez le **débranchement de vos appareils** à la mise en veille.

À savoir

Les applications et services en ligne fonctionnent en mode réseau et leur consommation pour la **veille réseau** peut atteindre **plusieurs dizaines de watts**. Il en va de même pour les téléphones portables qui utilisent des applications et des services en ligne qui se mettent à jour et utilisent la batterie.

3. Réduire sa facture en faisant attention à l'éclairage et au chauffage

Mieux utiliser l'éclairage

Il est possible de faire baisser sa facture d'électricité en changeant l'éclairage de votre logement : privilégiez les **lampes à LED**, ou les **lampes fluocompactes (LFC)**. Lors de vos achats, l'étiquette énergie vous permet de vous aider à choisir une lampe avec une bonne performance énergétique.

Il est aussi conseillé de faire attention au suréclairage, de choisir des abat-jour clairs, plus lumineux, et de profiter un maximum de la lumière naturelle.

Mieux utiliser le chauffage

Le chauffage est le premier pôle de consommation d'électricité pour les Français. Pour réduire votre facture d'électricité, **installez une régulation et une programmation du chauffage** permettant de ne pas chauffer inutilement votre logement lorsque vous êtes absent.

Il est recommandé de remplacer les vieux radiateurs par des **radiateurs plus performants** et d'utiliser, quand cela est possible, une énergie provenant d'une source différente en complément de l'électricité pour se chauffer, telle que le chauffage au bois par exemple.

Afin de réduire votre facture d'énergie en réalisant des **travaux de rénovation énergétique** vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov', une aide accessible à tous les propriétaires qui souhaitent améliorer le confort de leur logement.